

Aulnay sous Bois le 2 Mars 2024

A l'attention de Monsieur Gabriel ATTAL
Premier Ministre

Objet : **Place de la psychologie, développement adolescent, santé mentale, bien-être questions d'avenir, reconnaissance des Psychologues de l'Éducation nationale**

Monsieur le Premier Ministre,

Lors de votre discours de politique générale devant l'Assemblée Nationale, vous avez affirmé que s'agissant des enfants, des jeunes, et de la formation des futurs citoyens « *L'école est la mère des batailles* » et souligné vos préoccupations quant à la santé mentale des jeunes, l'importance de les aider à se projeter dans l'avenir de façon positive.

Nous partageons vos préoccupations, nous vous alertons d'ailleurs à ce sujet par courrier en décembre 2023, au titre de votre précédente fonction de Ministre de l'Éducation nationale.

Vous avez rendu un hommage aux infirmières et infirmiers scolaires : « *Pour la santé et notamment psychologique, les infirmières scolaires sont des relais essentiels auprès des élèves. Elles accomplissent un travail remarquable. Elles accompagnent les jeunes avec disponibilité, écoute et soin. Nous devons recruter davantage d'infirmières scolaires et mieux reconnaître leur engagement.* ». Vous avez ainsi annoncé une revalorisation conséquente de leur grille indiciaire.

Vous omettez hélas les psychologues de l'Éducation nationale qui pourtant sont également en première ligne et qui de par leur qualification et leurs missions sont très sollicités sur cette question de la santé mentale. Cela a fortement choqué l'ensemble de la profession.

Les missions des Psychologues de l'Éducation nationale, rattachés aux CIO dans le second degré, les amènent à accompagner le public adolescent, les familles et les équipes éducatives sur un ensemble de problématiques au sein des établissements scolaires. A l'adolescence, les questions sont nombreuses : réussite scolaire, projection dans l'avenir, mais aussi malheureusement décrochage, mal-être, harcèlement, Toutes ces questions produisent le plus souvent de la souffrance et portent atteinte à la santé mentale.

Si nous rencontrons effectivement des situations de plus en plus nombreuses de jeunes en souffrance psychologique, nous constatons que l'origine de cette souffrance s'enracine le plus fréquemment dans les effets de la précarité sociale mais aussi trop souvent dans le non-repérage de problèmes somatiques et/ou dans des difficultés d'accès aux soins physiques (médecin, orthophoniste, ophtalmologiste, diététicien,...) et/ou difficultés d'accès aux structures adaptés à leur situation. Ce manque de prise en charge fait aussi souffrir les équipes éducatives et les familles.

Les psychologues de l'Éducation nationale, de par leur haut niveau de qualification et d'expertise, sont pleinement en capacité d'éclairer et de démêler ce qui relève de problématiques de santé mentale nécessitant une prise en charge psychologique



ex : ACOP-France

créée en 1931

Membre de

la Société Française
de Psychologie
www.sfpsy.org

L'Association Internationale
d'Orientation Scolaire et
Professionnelle
www.iaevg.org

Le Collectif

"Construire Ensemble la
Politique de l'Enfance"
cep-enfance.blogspot.com

CERÉDéPsy

« Construire Ensemble la
réglementation de la
Déontologie des
psychologues »

www.codededeontologiedespsychologues.fr

72èmes
Journées Nationales
d'Études
de l'APsyEN

Du 18 au 20 septembre
2024

La Rochelle

~ PLEIN PHARE SUR
LA SANTÉ MENTALE ~

site

www.apsyen.org

contacts

Sylvie Amici
0667686954

presidence@apsyen.org

Carol Verdier
sg@apsyen.org

Association des Psychologues et de Psychologie dans l'Éducation nationale

Éducation, Développement, Conseil en Orientation scolaire et professionnelle

Page 1 sur 2

et/ou pédopsychiatrique, de ce qui relève de situations où la souffrance des jeunes est la conséquence d'éléments de contexte, notamment scolaire.

Elles et ils peuvent alors de la manière la plus fine et pertinente intervenir directement auprès des enfants et des jeunes, avec des méthodes et des outils dont l'usage est réservé aux psychologues en titre, et travailler avec les équipes éducatives aux aménagements et adaptations si nécessaires, tout en étant en lien, si la situation le nécessite, avec les infirmiers et infirmières scolaires et/ou les assistants et assistantes de service social.

Enfin, souvenons-nous que lors de la pandémie, quand les élèves ne pouvaient plus se rendre dans les établissements scolaires, les psychologues de l'Éducation nationale ont continué d'accueillir les familles et les élèves dans les centres d'information et d'orientation (CIO). De nombreux psychologues ont assuré des permanences téléphoniques et visio sur leurs moyens propres tant elles et ils ont la préoccupation du bien être des élèves.

Les CIO, en tant qu'espaces d'accueil extérieurs aux établissements scolaires, garantissent et affichent une analyse neutre de toutes les situations et permettent ainsi aux psychologues de l'Éducation nationale de recevoir tous les jeunes en souffrance et/ou en difficultés, même placés en marge du système scolaire ponctuellement ou plus durablement et qui souhaitent reprendre un parcours de formation.

Et pourtant, alors que les rapports de l'Inspection Générale pointent le manque criant de psychologues sur le terrain, constat partagé par l'ensemble des acteurs de l'éducation, vous confiez aux ARS le soin au travers des points d'écoute de palier à ce manque contribuant ainsi à rendre le service rendu à l'élève et à sa famille peu lisible et surtout sans aucune garantie d'expertise.

Nombre de pays européens ont fait le choix d'un ou plusieurs psychologues par établissement scolaire, en fonction des effectifs (1 psychologue pour 600 élèves, en France c'est 1 psychologue pour 1500 élèves en moyenne !). Il nous semble qu'il est temps d'avoir la volonté politique de prendre réellement en main et dans toutes ses dimensions cette question de la santé psychologique des élèves.

Vous savez que le bien être des élèves est au cœur des apprentissages, et la réussite de tous les élèves, nous n'en doutons pas, est au cœur de vos préoccupations, comme elle l'est des nôtres : Les psychologues de l'Éducation nationale peuvent développer avec les équipes en établissement les conditions favorables pour l'épanouissement de chacun de ces enfants, adolescents, et jeunes adultes, pourvu qu'ils et elles soient en nombre suffisant pour atteindre ce très bel objectif.

Veillez agréer, Monsieur Le Premier Ministre, nos salutations les plus respectueuses

Sylvie Amici
Présidente de l'APSYEN



ⁱ Les Psychologues de l'Éducation nationale sont recrutés à Bac+5 / Master 2 en psychologie / Titre de psychologue réglementé. Les infirmiers et infirmières ainsi que les assistants et assistantes de service social / diplômés à Bac+3, peuvent obtenir par équivalence la validation d'une première année de licence en psychologie.